



## Démission, mise en dispo fonctionnaire

-----  
Par Seyae

Bonjour, je suis fonctionnaire titulaire depuis 16 ans, catégorie C.

Je souhaite quitter la fonction publique plusieurs choix s'offre à moi : la mise en disponibilité, la démission ou la rupture conventionnelle, ma question est: à partir de ma demande par courrier avec AR, j'ai eu l'information que l'administration (au vu de sa lenteur) ne pourra pas me répondre dans les 2 mois comme indiqués sur les différentes recherches que j'ai faites. Je n'ai donc aucune date à donner, si je veux commencer à travailler dans le privé, quelle est vraiment la démarche et la loi ? Merci d'avance

Cordialement